

## Programme d'aide financière à frais partagés du Partenariat canadien pour l'agriculture destiné aux PRODUCTEURS : Aperçu des catégories de projets ouvertes

PROTECTION ET ASSURANCE				
Catégorie de projet	Code de catégorie	Pourcentage d'aide à frais partagés	Aide maximale par projet	Brève description
<b>SANTÉ ANIMALE</b>				
Éducation, formation, évaluation et planification (santé animale)	AHED-PD-B	50 %	1 000 \$	Les projets porteront sur des activités réalisées pour la première fois pour obtenir de l'éducation ou de la formation sur la santé animale, ou pour effectuer des évaluations, audits ou plans opérationnels ou initiaux à l'échelle de la ferme, directement reliés à la santé des animaux et réalisés avec l'aide d'un tiers qualifié.
Définition des zones et des points d'accès contrôlé	AHIM-PD-A	35 %	25 000 \$	Les projets porteront sur la réduction des risques pour la biosécurité à l'entrée, à l'intérieur et à la sortie de zones d'exploitation de bétail et de volaille posant des risques élevés, d'une façon mesurable ou démontrable, avec de nouvelles constructions ou des modifications d'aires de production existantes et la mise en œuvre de pratiques et procédures.
Mise en place de pratiques de nettoyage et de désinfection	AHIM-PD-B	35 %	25 000 \$	Les projets porteront sur la réduction des risques pour la biosécurité à l'entrée, à l'intérieur et à la sortie de zones d'exploitation de bétail et de volaille posant des risques élevés, d'une façon mesurable ou démontrable, en mettant en place des pratiques de nettoyage et de désinfection et en achetant de l'équipement pour appuyer ces pratiques.
Mise en place d'installations d'isolement ou de ségrégation	AHIM-PD-C	35 %	25 000 \$	Les projets porteront sur la réduction des risques pour la biosécurité à l'entrée, à l'intérieur et à la sortie de zones d'exploitation de bétail et de volaille posant des risques élevés, d'une façon mesurable ou démontrable, en mettant en place des installations d'isolement ou de ségrégation d'animaux malades ou posant des risques élevés.

## PROTECTION ET ASSURANCE, *suite*

Catégorie de projet	Code de catégorie	Pourcentage d'aide à frais partagés	Aide maximale par projet	Brève description
<b>SANTÉ ANIMALE</b>				
Prévention de l'accès par les animaux sauvages, les parasites et les rongeurs	AHIM-PD-D	35 %	20 000 \$	Les projets porteront sur la réduction des risques pour la biosécurité à l'entrée, à l'intérieur et à la sortie de zones d'exploitation de bétail et de volaille posant des risques élevés, d'une façon mesurable ou démontrable, en modifiant des aires et des installations de production existantes et en mettant en œuvre des pratiques et des procédures pour prévenir l'accès par les animaux sauvages, les parasites et les rongeurs.
Gestion de la santé	AHIM-PD-E	35 %	15 000 \$	Les projets porteront sur la réduction des risques pour la biosécurité à l'entrée, à l'intérieur et à la sortie de zones d'exploitation de bétail et de volaille posant des risques élevés, d'une façon mesurable ou démontrable, en achetant de l'équipement pour surveiller et gérer la santé des animaux et en effectuant des tests de référence en laboratoire pour dépister les maladies.
Mise en place d'installations pour gérer les cadavres d'animaux	AHIM-PD-F	35 %	20 000 \$	Les projets porteront sur la réduction des risques pour la biosécurité à l'entrée, à l'intérieur et à la sortie de zones d'exploitation de bétail et de volaille posant des risques élevés, d'une façon mesurable ou démontrable, en aménageant des installations sur place pour gérer les cadavres d'animaux afin de prévenir l'introduction ou la propagation de maladies à la ferme.
Matériel pour améliorer la manipulation des animaux	AHEQ-PD-A	35 %	15 000 \$	Les projets porteront sur l'amélioration du bien-être des animaux d'une façon mesurable et démontrable en améliorant la manipulation des animaux avec la mise en œuvre de nouvelles pratiques et procédures.
Construction, modification ou nouvelles technologies pour améliorer les bâtiments d'élevage	AHIM-PD-G	35 %	25 000 \$	Les projets porteront sur l'amélioration du bien-être des animaux d'une façon mesurable et démontrable en améliorant les bâtiments des animaux avec de nouvelles constructions ou des modifications de structures actuelles ou en mettant en œuvre de la nouvelle technologie.
Équipement de traçabilité (santé animale)	AHEQ-PD-B	35 %	10 000 \$	Les projets appuieront l'achat, l'installation ou la modernisation d'équipement directement lié à la mise en œuvre ou l'amélioration de systèmes de traçabilité.
Amélioration des systèmes de traçabilité (santé animale)	AHEQ-PD-C	50 %	60 000 \$	Les projets porteront sur la mise au point, la mise en œuvre ou l'amélioration de systèmes de traçabilité en rédigeant des politiques, procédures et registres, en achetant de l'équipement et en modernisant les installations.
Préparation aux situations de sécheresse – Améliorations de l'infrastructure en eau du bétail	AHIM-PD-H	30 %	5 000 \$	Les projets porteront sur l'amélioration du bien-être des animaux d'une façon mesurable et démontrable à l'installation d'infrastructures d'approvisionnement en eau.

## PROTECTION ET ASSURANCE, *suite*

Catégorie de projet	Code de catégorie	Pourcentage d'aide à frais partagés	Aide maximale par projet	Brève description
<b>SALUBRITÉ DES ALIMENTS</b>				
Évaluation des lacunes et prévérification de la salubrité des aliments et de la traçabilité	FSAP-PD-A	45 %	2 000 \$	Les projets porteront sur les évaluations des lacunes et les prévérifications effectuées par un tiers qualifié par rapport aux programmes de réputation nationale et internationale pour faire avancer les systèmes de salubrité des aliments et de traçabilité. Les producteurs doivent être des établissements ne pratiquant pas l'élevage de bétail (à l'exception de la production laitière) ni de volaille.
Formation sur la salubrité des aliments et la traçabilité	FSED-PD-A	45 %	1 500 \$	Les projets porteront sur la formation sur la salubrité des aliments ou la traçabilité fournie par un tiers qualifié afin d'accroître les connaissances et l'adoption de systèmes de salubrité des aliments ou de traçabilité reconnus. Les producteurs doivent être des établissements ne pratiquant pas l'élevage de bétail (à l'exception de la production laitière) ni de volaille.
Équipement de salubrité des aliments	FSEQ-PD-C	35 %	10 000 \$	Les projets appuieront l'achat d'équipement conçu pour éliminer ou réduire les risques pour la salubrité des aliments. Les producteurs doivent être des établissements ne pratiquant pas l'élevage de bétail (à l'exception de la production laitière) ni de volaille.
Équipement de traçabilité (salubrité des aliments)	FSEQ-PD-D	35 %	10 000 \$	Les projets appuieront l'achat, l'installation ou la modernisation d'équipement directement lié à la mise en œuvre ou l'amélioration de systèmes de traçabilité. Les producteurs doivent être des établissements ne pratiquant pas l'élevage de bétail (à l'exception de la production laitière) ni de volaille.
Amélioration des systèmes de salubrité des aliments et de traçabilité	FSIM-PD-E	50 %	60 000 \$	Les projets appuieront l'élaboration, la mise en œuvre ou l'amélioration des systèmes de salubrité des aliments et de traçabilité en rédigeant des programmes respectant une norme reconnue, en achetant le matériel nécessaire, en améliorant les installations, en effectuant des études de validation et en obtenant la certification initiale relative à la salubrité des aliments, conformément à des normes reconnues/internationales. Les producteurs doivent être des établissements ne pratiquant pas l'élevage de bétail (à l'exception de la production laitière) ni de volaille.

*suite*

## PROTECTION ET ASSURANCE, *suite*

Catégorie de projet	Code de catégorie	Pourcentage d'aide à frais partagés	Aide maximale par projet	Brève description
<b>PROTECTION DES VÉGÉTAUX</b>				
Sensibilisation, formation, évaluation et planification (protection des végétaux)	PHAP-PD-I	50 %	5 000 \$	Producteurs nouveaux ou existants qui souhaitent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une évaluation à l'échelle de la ferme par rapport aux normes nationales de biosécurité</li> <li>• Réaliser une évaluation de la santé des végétaux ou des risques posés par les ravageurs pour un produit particulier</li> <li>• Élaborer des procédures de biosécurité</li> <li>• Élaborer un plan de lutte intégrée contre les ravageurs ou un plan d'intervention en cas d'introduction éventuelle de ravageurs envahissants</li> <li>• Participer à :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• des ateliers ou activités de formation sur la santé des végétaux et la biosécurité</li> <li>• des ateliers ou activités de formation sur la calibration et l'épandage.</li> </ul> </li> </ul>
Prévention de l'introduction et de la propagation des ravageurs par l'isolement, l'assainissement et la gestion de la circulation	PHIM-PD-D	35 %	50 000 \$	Les projets mettront l'accent sur la réduction des risques pour la biosécurité à l'entrée, à l'intérieur et à la sortie de zones d'exploitation de végétaux posant des risques élevés, d'une façon mesurable ou démontrable avec du matériel pour gérer la circulation, assainir et isoler.
Prévention de l'accès par les animaux sauvages, les parasites et les rongeurs	PHIM-PD-F	25 %	50 000 \$	Les projets mettront l'accent sur la réduction des risques pour la biosécurité à l'entrée, à l'intérieur et à la sortie de serres et de zones de propagation posant des risques élevés, d'une façon mesurable ou démontrable en modifiant des aires de production pour prévenir l'introduction et la transmission de maladies et de parasites.
Moyens et matériel de surveillance et de lutte antiparasitaire	PHIM-PD-B	35 %	25 000 \$	Les projets mettront l'accent sur la réduction des risques pour la biosécurité à l'entrée, à l'intérieur et à la sortie de zones d'exploitation de végétaux posant des risques élevés, d'une façon mesurable ou démontrable en intégrant des moyens et du matériel de surveillance, gestion et traitement dans des plans de biosécurité visant la santé des végétaux afin de prévenir, d'identifier et de limiter l'introduction et la propagation de ravageurs.
Installation de systèmes de rinçage continu	PHIM-PD-C	50 %	2 500 \$	Les projets porteront sur l'installation de systèmes de rinçage continu sur de l'équipement d'épandage de pesticides.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Catégorie de projet	Code de catégorie	Pourcentage d'aide à frais partagés	Aide maximale par projet	Brève description
<b>ANALYSE DES ACTIVITÉS COMMERCIALES</b>				
Analyse financière	EMBA-PD-C	50 %	2 500 \$	Les projets viseront à examiner et à analyser les états financiers et les tendances afin de pouvoir identifier des options pour accroître la rentabilité, évaluer la faisabilité de cette croissance et favoriser la prise de meilleures décisions économiques.
Évaluer votre potentiel commercial	EMBA-PD-B	50 %	15 000 \$	Les projets viseront à élaborer un plan d'action et des critères afin de mesurer les progrès d'une entreprise, établir une vision et déterminer les résultats désirés dans l'avenir pour l'entreprise ainsi que les niveaux prévus de rendement qui contribuent à la rentabilité et à la croissance.
<b>DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉS</b>				
Commercialisation de produits au Canada	EMIM-PD-B	35 %	45 000 \$	Les projets viseront à élaborer et à mettre en œuvre un plan de marketing détaillé afin de maintenir, d'élargir ou d'accéder à de nouveaux marchés au Canada.
Vendre aux marchés d'exportation	EMIM-PD-A	35 %	50 000 \$	Les projets viseront à élaborer et à mettre en œuvre un plan de marketing détaillé afin de maintenir, d'élargir ou d'accéder à de nouveaux marchés à l'échelle internationale.
Mise au point de nouveaux produits ou processus	EMIM-PD-C	50 %	30 000 \$	Les projets viseront à mettre au point des produits ou des processus qui accroîtront de façon importante les ventes et aideront à conserver ou à élargir un marché actuel, ou à accéder à un nouveau marché.
<b>PRODUCTIVITÉ</b>				
Technologie et équipement visant à améliorer la productivité au travail	EMPT-PD-C	35 %	100 000 \$	Les projets viseront à exécuter un plan détaillé afin de mettre en œuvre de nouvelles technologies et du nouvel équipement pour améliorer la productivité au travail.

## GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

Catégorie de projet	Code de catégorie	Pourcentage d'aide à frais partagés	Aide maximale par projet	Brève description
Planification de la gestion des éléments nutritifs et de la santé des sols	ESIM-PD-N	50 %	10 000 \$	Les projets seront axés sur l'élaboration de premières versions de plans visant l'amélioration de la gestion des éléments nutritifs et de la santé des sols.
Cultures de couverture	ESIM-PD-B	50 %	8 000 \$	Les projets porteront sur l'utilisation de cultures de couverture particulières permettant de prévenir l'érosion des sols, d'augmenter leur teneur en matière organique et de constituer un couvert végétal permanent en hiver et au début du printemps. Cette catégorie s'adresse aux producteurs qui n'ont pas laissé des cultures de couverture pendant tout l'hiver dans leurs champs plus de trois fois au cours des cinq dernières années. L'aide financière à frais partagés dans cette catégorie de projet est limitée à un maximum de trois demandes admissibles par exploitation agricole au cours du programme de Partenariat (2018-2023).
Bandes tampons riveraines	ESIM-PD-G	50 %	10 000 \$	Les projets viseront l'établissement de bandes tampons couvertes de végétation permanente immédiatement adjacentes aux zones riveraines le long des ruisseaux, drains, rivières, étangs, marais et lacs.
Brise-vent et bandes de végétation anti-érosion éolienne	ESIM-PD-K	50 %	10 000 \$	Les projets seront axés sur la plantation et l'entretien de haies d'arbres permanentes jouant le rôle de brise-vent ou de bandes de végétation pérenne ou saisonnière permettant de lutter contre l'érosion éolienne.
Abandon de terres fragiles	ESIM-PD-D	50 %	10 000 \$	Les projets viseront l'abandon de la production agricole sur des terres fragiles et le remplacement des cultures par un couvert végétal permanent sur ces terres. Les requérants doivent démontrer un engagement à long terme (au moins 15 ans) concernant l'abandon de leurs terres fragiles pour obtenir un financement.
Structures de lutte contre l'érosion	ESIM-PD-I	50 %	20 000 \$	Les projets viseront la construction de structures de lutte contre l'érosion, y compris des bassins de rétention des eaux et de sédimentation, des structures de stabilisation, des voies d'eau gazonnées et des marais artificiels.
Récupération des éléments nutritifs dans les eaux usées	ESIM-PD-M	30 %	25 000 \$	Les projets visent à assurer la gestion responsable de l'eau et des éléments nutritifs en utilisant des systèmes de récupération des éléments nutritifs dans les serres, les pépinières, les exploitations laitières et avicoles ainsi que les installations de lavage des fruits et légumes.

*suite*

## GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE, suite

Catégorie de projet	Code de catégorie	Pourcentage d'aide à frais partagés	Aide maximale par projet	Brève description
Modifications des techniques de travail du sol et de l'équipement d'épandage d'éléments nutritifs	ESIM-PD-J	40%	20 000 \$	Les projets devront appuyer la modification d'équipement aux fins suivantes : culture sans labour (zéro labour) et labour en bandes, gestion des fertilisants et des résidus, adaptation d'équipement neuf ou existant afin de réduire l'érosion du sol et la perte d'éléments nutritifs ou d'améliorer la santé des sols. Cette catégorie s'adresse aux producteurs qui ne pratiquent pas encore le labour en bandes ou la culture sans labour ou qui pourraient améliorer leur système à labour réduit actuel avec des modifications de l'équipement de gestion des résidus ou d'épandage d'éléments nutritifs. L'aide financière à frais partagés dans cette catégorie de projet est limitée à un maximum de trois demandes admissibles par exploitation agricole au cours du programme de Partenariat (2018-2023).
Modifications de l'équipement pour réduire la compaction du sol	ESIM-PD-F	40%	10 000 \$ (à concurrence de 180 \$ par acre, jusqu'à un maximum de 10 000 \$)	Les projets devront appuyer la modification d'équipement afin de réduire la pression des pneus pour atténuer autant que possible la compaction du sol. Cette catégorie s'adresse aux producteurs qui utilisent des remorques lourdes, de l'équipement d'épandage de fumier, etc. L'aide financière à frais partagés dans cette catégorie de projet est limitée à un maximum de trois demandes admissibles par exploitation agricole au cours du programme de Partenariat (2018-2023).
Apport d'amendements organiques au sol	ESIM-PD-A	40 %	10 000 \$	Les projets seront axés sur l'épandage d'amendements organiques solides afin d'améliorer la teneur en matière organique et en éléments nutritifs des sols dans les champs dans lesquels l'apport d'amendements organiques solides appropriés pourrait accroître la teneur peu élevée de matière organique dans le sol, et viseront les producteurs qui n'ont pas épandu d'amendements organiques plus de trois fois au cours des derniers cinq ans. L'aide financière à frais partagés dans cette catégorie de projet est limitée à un maximum de trois demandes admissibles par exploitation agricole au cours du programme de Partenariat (2018-2023).
Modifications d'équipement pour améliorer les techniques d'épandage de fumier	ESIM-PD-C	40%	20 000 \$	Les projets devront permettre de modifier de l'équipement afin d'épandre le fumier sur les terres de manière efficace et responsable. L'aide financière à frais partagés dans cette catégorie de projet est limitée à un maximum de trois demandes admissibles par exploitation agricole au cours du programme de Partenariat (2018-2023).

## GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE, suite

Catégorie de projet	Code de catégorie	Pourcentage d'aide à frais partagés	Aide maximale par projet	Brève description
Améliorations dans l'entreposage du fumier	ESIM-PD-E	25 %	20 000 \$	<p>Les projets viseront à augmenter la capacité des systèmes actuels d'entreposage de fumier pour réduire les risques possibles associés à une capacité inadéquate dans les exploitations agricoles qui n'ont pas déjà été assujetties en vertu de règlements. Cette catégorie de projet est restreinte uniquement aux producteurs qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ne sont pas assujettis à la Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs (avant d'entamer le projet proposé); ET</li> <li>• n'ont pas une capacité d'entreposage adéquate (au moins 240 jours d'entreposage) pour leur nombre actuel de têtes de bétail (2018); ET</li> <li>• n'augmentent pas leur nombre de têtes de bétail/n'élargissent pas leur exploitation agricole.</li> </ul>
Contrôle du ruissellement des installations de bétail	ESIM-PD-H	30 %	20 000 \$	<p>Les projets devront soutenir des améliorations qui permettent de réduire ou de contrôler le ruissellement provenant de cours à bétail existantes.</p>

## AUTRES ENTREPRISES : PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Catégorie de projet	Code de catégorie	Pourcentage d'aide à frais partagés	Aide maximale par projet	Brève description
Sensibilisation, formation, évaluation et planification	PHAP-OA-I	50 %	5 000 \$	<p>Les projets mettront l'accent sur l'acquisition de connaissances et d'expertise propres à l'entreprise pour favoriser la santé des végétaux. Cette catégorie s'adresse aux autres entreprises de la chaîne d'approvisionnement horticole comme les emballeurs, les détaillants ainsi que les exploitants de silos-élevateurs et d'installations d'entreposage souhaitant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une évaluation à l'échelle de l'exploitation par rapport aux normes nationales de biosécurité</li> <li>• Réaliser une évaluation de la santé des végétaux ou des risques posés par les ravageurs pour un produit particulier</li> <li>• Élaborer des procédures de biosécurité</li> <li>• Élaborer un plan de lutte intégrée contre les ravageurs ou un plan d'intervention en cas d'introduction éventuelle de ravageurs envahissants</li> <li>• Participer à des ateliers ou des activités dans les domaines suivants : santé des végétaux, biosécurité ou étalonnage et épandage</li> </ul>



## AUTRES ENTREPRISES : PROTECTION DES VÉGÉTAUX, suite

Catégorie de projet	Code de catégorie	Pourcentage d'aide à frais partagés	Aide maximale par projet	Brève description
Prévention de l'introduction et de la propagation des ravageurs par l'isolement, l'assainissement et la gestion de la circulation	PHIM-OA-D	35 %	50 000 \$	<p>Cette catégorie s'adresse aux entrepreneurs d'épandage à forfait qui ont remarqué dans leur exploitation des zones à risque élevé pour la circulation, l'assainissement ou la capacité d'isoler le matériel, et ont identifié un projet qui pourrait réduire le niveau de risque dans ces domaines d'une manière mesurable et démontrée d'une des façons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement de mécanismes ou de zones de quarantaine ou d'isolement pour le matériel à risque élevé</li> <li>• Modernisations ou ajouts pour effectuer une transition efficace entre les zones à risque élevé et les zones à risque faible</li> <li>• Changements importants dans la gestion de la circulation ou de la production qui atténuent les risques en rapport avec les ravageurs</li> <li>• Installation d'un équipement de nettoyage ou de désinfection</li> </ul>
Moyens et matériel de surveillance et de lutte antiparasitaire	PHIM-OA-B	35 %	25 000 \$	<p>Cette catégorie s'adresse aux partenaires de la chaîne d'approvisionnement, notamment les exploitants d'installations de traitement des semences, de silos-élévateurs et d'entreposage des semences, les fournisseurs de transport, les fabricants et les fournisseurs de matériel et les entreprises d'épandage à forfait qui souhaitent intégrer des moyens et du matériel de surveillance, de lutte et de traitement à des plans visant la santé et la biosécurité des végétaux afin de prévenir, de dépister et de limiter l'apparition et la propagation des ravageurs.</p>
Installation de systèmes de rinçage continu	PHIM-OA-C	50 %	2 500 \$	<p>Cette catégorie s'adresse aux entreprises d'épandage à forfait qui utilisent du matériel d'épandage de pesticides comme des pulvérisateurs tractés, automoteurs ou à jet porté et qui souhaitent installer un système de rinçage continu.</p>

